RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (UE) 2019/216 du Parlement européen et du Conseil du 30 janvier 2019 relatif à la répartition des contingents tarifaires de la liste OMC de l'Union après le retrait du Royaume-Uni de l'Union, et modifiant le règlement (CE) nº 32/2000 du Conseil

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 38 du 8 février 2019)

Page 18, annexe, partie A, tableau, 19e ligne (concernant le numéro d'ordre 094321):

au lieu de:

«Sucres de canne ou de betterave	t (équivalent de sucre blanc)	10 000	IDN	094321	58,4 %	5 841»

lire:

«Sucres de canne ou de betterave	t (équivalent de sucre blanc)	10 000	IND	094321	58,4 %	5 841»